



Chères consœurs, chers confrères,

Vous serez tous un jour amenés à signer un contrat dans le cadre de votre activité professionnelle.

Il peut s'agir d'un contrat de remplacement, de collaboration, d'exercice professionnel commun, d'une cession de clientèle ou même d'un bail de location.

Dans tous les cas, le Conseil Régional a un rôle de conseil et d'accompagnement des professionnels. C'est pour cette raison que vous devez nous les soumettre pour que nous puissions donner un avis sur leur rédaction ou sur les différentes clauses qui y sont adjointes. Dans tous les cas, il est important de télécharger la dernière version des contrats disponibles sur le site de l'ordre. En effet de nouvelles dispositions légales sont souvent ajoutées chaque année pour se conformer aux modifications législatives qui impactent le monde du travail dans sa globalité. C'est pour cette raison que nous avons vu apparaître les clauses concernant le congé maternité et paternité pour les contrats de collaboration, il en est de même pour le contrat de remplacement qui inclut à ce jour une clause sur le conventionnement du professionnel.

J'aimerais insister tout particulièrement sur la nécessité de présenter vos contrats avant même leur entrée en vigueur pour que les remarques faites par votre CROPP puissent être prises en compte et être modifiées avant la fin du contrat (remplacement).

Nous avons mis en place une organisation permettant un traitement le plus rapide possible, pour ceux qui présentent tous les documents demandés, sont paraphés sur toutes les pages et signés. Ces délais sont malheureusement plus longs quand certaines clauses nécessitent un avis du service juridique National. Ceci est vrai pour les clauses de non-concurrence abusives sur la durée et la distance et qui ne peuvent en l'état recevoir un avis favorable de votre CROPP.

Nous vous informons que la vérification porte avant tout sur la conformité déontologique des clauses du contrat, mais aussi sur sa validité juridique, sur sa cohérence interne et enfin sur son opportunité au regard du bon exercice de la profession. Les observations qui vous sont alors formulées ont la valeur d'un avis et ne font pas obstacle à l'exécution du contrat mais constitue une mise en garde à l'encontre des infractions déontologiques qui pourraient en découler. C'est la raison pour laquelle, nous vous conseillons de prendre acte de ces remarques dans vos intérêts respectifs.

Précision pour les contrats de remplacement, nous invitons les professionnels à vérifier qu'ils ne sont pas sous le coup d'une clause de non concurrence précédemment signée pouvant invalider de ce fait de futurs contrats.

De même si la rédaction d'un état des lieux et de la liste du matériel peut paraître fastidieuse, elle a pour but d'éviter tout conflit futur entre professionnels et peut être rédigée sous une forme simplifiée sur le site de l'ordre.

Je vous rappelle que le fait de travailler sans contrat est un exercice illégal et peut amener le titulaire à être attaqué sur un plan pénal si un patient portait plainte pour un soin réalisé par un collaborateur ou un remplaçant, le conseil de l'ordre ne pouvant dans ce cas prendre la défense du professionnel.

Mon travail au sein du CROPP a déjà permis de faire évoluer ces contrats et je continue à faire avec l'ensemble des élus des propositions en ce sens, pour qu'ils respectent les intérêts de chaque professionnel pour un exercice équitable.

Bien confraternellement,

Philippe PRIDO

1 Éditorial

2 Démarche Qualité et Sécurité : Engagez-vous dans le processus d'accompagnement personnalisé par le Correspondant Qualité de votre région !

4 Compte rendu Commission régionale / Mouvements du Tableau / Agenda



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
MIDI-PYRÉNÉES

13 bis, impasse
de la Flambère
31300 TOULOUSE
Tél. 05 34 51 97 74
contact@midi-pyrenees.
cropp.fr

Permanences
et accueil

Lundi, mardi, jeudi
8h00 - 16h00
Mercredi 8h00 - 12h00
Vendredi 8h00 - 15h00

Éditeur : CROPP Midi-Pyrénées
SARL Imprimerie du Progrès
Directeur de la publication :
Philippe PRIDO
Secrétaire de rédaction :
Séverine Da Cruz
Tirage : 750 exemplaires
ISSN 2427-0032

Démarche Qualité et Sécurité

Engagez-vous dans le processus d'accompagnement personnalisé par le Correspondant Qualité de votre région !

Où en êtes-vous dans vos pratiques relevant de la Qualité et de la Sécurité au sein de votre cabinet ? Pour vous aider à faire le point et vous accompagner dans l'amélioration quotidienne de votre exercice, l'Ordre national des pédicures-podologues met en œuvre depuis plus d'un an la Démarche Qualité et Sécurité des cabinets et des soins. Aujourd'hui, votre Conseil régional vous propose de vous intégrer dans cette démarche et de bénéficier de l'accompagnement personnalisé d'un Correspondant Qualité de votre région (découvrez votre correspondant ci-contre). En évaluant les points forts et les opportunités d'amélioration, ce processus vise à optimiser autant la sécurité du patient que la vôtre et la qualité de l'environnement des soins.

LES 8 THÈMES D'ÉVALUATION DU QUESTIONNAIRE DÉMARCHE QUALITÉ

- Les locaux
- Les contrats prestataires
- L'espace de soins/consultation
- Les dossiers médicaux
- La pré désinfection et la stérilisation
 - L'affichage
 - Le praticien
 - La sécurité

À partir du 15 avril 2016, vous êtes invité(e) à compléter le Questionnaire Qualité en activant le lien reçu par e-mail.

> Si vous n'avez pas reçu l'e-mail d'invitation ou si vous ne disposez pas d'adresse de courrier électronique, prenez contact avec votre CROPP pour transmettre votre adresse mail ou connectez-vous directement à la rubrique « Démarche Qualité » du site de votre CROPP accessible via www.onpp.fr. Vous aurez ainsi accès au questionnaire en ligne.

> Si vous rencontrez des difficultés pour renseigner le Questionnaire, vous pouvez être aidé par votre Correspondant Qualité. Ses coordonnées de contact sont indiquées dans la présentation ci-contre.

QUELLES SONT LES ÉTAPES ?

> **À partir du 15 avril 2016** : vous complétez le Questionnaire Démarche Qualité en vous connectant à l'aide du lien qui vous a été adressé par e-mail ou en allant directement sur le site internet de votre CROPP.

Il faut 10 à 15 minutes seulement pour renseigner l'ensemble du questionnaire : n'attendez pas ! Vous serez les premiers à être contactés par votre Correspondant Qualité pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

> Une fois le questionnaire complété et validé, le Correspondant Qualité l'analyse et prend contact avec vous pour vous restituer son évaluation, faire le bilan de vos points forts et vous proposer, si besoin, une méthodologie s'appuyant sur des références concernant les éléments à améliorer. Vous décidez ensemble des priorités à mettre en œuvre, du calendrier de réalisation qui vous convient pour définir les objectifs à réaliser.

> Durant tout le processus, vous pourrez échanger sur les difficultés éventuellement rencontrées et sur le bénéfice acquis. Mais sachez que cette « culture qualité » vous servira tout au long de votre carrière professionnelle.

L'ACCOMPAGNEMENT RÉGIONAL DÉMARCHE QUALITÉ, C'EST QUOI ?

Ce n'est pas :

- Une contrainte
- Une ingérence, un contrôle de vos approches et techniques vis-à-vis de votre cœur de métier
- Un processus normatif ouvrant sur d'éventuelles sanctions

C'est :

- Une opportunité
- Un engagement personnel volontaire accompagné par un pair formé
- Un accompagnement indépendant garanti par une Charte ordinale
- Un engagement de confidentialité du correspondant qualité

LA CHARTE ÉTHIQUE DU PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DÉMARCHE QUALITÉ

➤ Le processus d'accompagnement personnalisé Démarche Qualité est une initiative mise en œuvre par le Conseil national de l'Ordre des pédicures-podologues et déployée localement par les Conseils régionaux de l'Ordre. Loin de toute tentative de contrôle de l'exercice proprement dit des professionnels, la Démarche Qualité est un processus vertueux mis à la disposition des professionnels pour vous aider à évaluer vos pratiques, identifier les éléments à améliorer et trouver les moyens de mise en œuvre de ces améliorations tout en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé. Pour garantir les professionnels contre toute sanction liée à la mise en évidence, au cours de l'évaluation, de points litigieux, le processus d'accompagnement personnalisé Démarche Qualité est assorti d'une Charte ordinaire engageant l'Ordre national, les Conseils régionaux et les Correspondants Qualité. Cette charte s'appuie notamment sur un engagement de confidentialité et de secret professionnel du Correspondant Qualité, seul intervenant amené à avoir connaissance des réponses personnalisées fournies par le questionnaire. Par cette Charte, il s'engage professionnellement et déontologiquement à ce qu'aucune information personnalisée ne soit transmise aux instances ordinaires régionales et nationales. Cet engagement vaut également lorsque le Correspondant Qualité exerce lui-même des responsabilités au sein de ces instances.

➤ La Charte ordinaire pour le **Processus d'accompagnement personnalisé Démarche Qualité** est consultable sur le site Internet de l'ONPP. www.onpp.fr

QUI EST LE CORRESPONDANT QUALITÉ ?

- Un élu ordinal, engagé, non contraint, coopté et proposé par son CROPP au groupe de pilotage du CNOPP.
- Un professionnel identifiable par les professionnels de sa région : il fait l'objet d'une présentation physique (photo) dans le bulletin régional complétée par un texte précisant son rôle, son action et sa mission dans la mise en œuvre de la démarche.
- Un facilitateur formé à une approche et à une méthodologie standard pour aborder la démarche qualité d'une même voix sur tout le territoire.
- Porteur d'un message ordinal, identique dans toutes les régions, fondé sur les textes règlementaires, la législation et notamment le Code de déontologie.
- Ni un expert, ni « un monsieur Je sais tout », il est un confrère disponible pour vous guider.
- Il installe une relation de confiance en étant motivant, persuasif et convaincant. Tout rapport de dominant à dominé est exclu.
- Il est impliqué et déterminé dans son rôle de correspondant.
- Enfin, il sait parfaitement qu'il est soumis à un devoir de réserve : le secret professionnel.



VOTRE CORRESPONDANTE QUALITÉ

Isabelle PIAU

cqualite.midipyrenees@gmail.com

C'est tout naturellement que j'ai proposé ma candidature comme correspondante qualité de notre région et je suis ravie de devenir votre interlocutrice en Midi-Pyrénées.

J'exerce en libéral depuis 35 ans et j'ai été formatrice vacataire pendant 20 ans. Depuis bientôt 10 ans, vous m'avez élue comme conseillère ordinaire et j'ai apprécié ces échanges pour vous guider à travers les textes qui régissent notre profession. Je me suis attachée à être impartiale dans toutes décisions.

Les fiches qualité élaborées par des pédicures-podologues et éditées depuis 1 an sont maintenant un de nos référentiels ; je suis disponible dès à présent pour répondre à vos interrogations sur le questionnaire et vous aider dans cette « culture qualité » que nous devons à nos patients, qui ne peut être que bénéfique dans l'évolution d'une carrière professionnelle.

Nos échanges se feront en respectant mon obligation de réserve et notre but sera de définir les points à améliorer puis de mettre en place un calendrier en fonction de votre temps et de votre budget, sans aucune contrainte ! Je serai à votre écoute.

Vous pourrez me contacter par mail et j'aurai une permanence au CROPP une fois par mois.

Je suis consciente de la responsabilité de cette nouvelle mission et des enjeux que cela représente pour nous tous dans l'amélioration de la perception de notre profession tant par les patients que par les autres acteurs de santé.

Je souhaite vous retrouver nombreux dans cette démarche qualité que vous soyez jeunes diplômés, que vous ayez le souhait de créer ou déplacer votre cabinet (principal ou secondaire) ou que vous vous posiez des questions sur vos pratiques.

Bien confraternellement.

Compte rendu Commission régionale Languedoc Rousillon/Midi- Pyrénées des pédicures-podologues

Jeudi 7 Janvier 2016 s'est tenue une commission afin de savoir si les personnes détentrices d'un diplôme de « Bachelier en podologie podothérapie » qui viennent de la haute école Léonard de Vinci- Parnasse ISEI ASBL en Belgique sont susceptibles de travailler en France.

Après étude scrupuleuse de la formation donnée dans cet établissement Belge, un comparatif du taux horaire (180 ECTS exigées sur 3 années d'étude) est fait afin de proposer une remise à niveau si la formation n'est pas suffisante pour exercer en France.

Pour cette école belge, le nombre d'heure demandé est conforme à nos exigences et les élèves sortant de cette école peuvent donc pratiquer la profession de pédicure-podologue sans remise à niveau.

Aurélié NOUGAILLON

AGENDA

Accueil des nouveaux diplômés pour prononcer et signer le serment professionnel

04/04/2016

Réunion de Bureau

11/01/2016

08/02/2016

14/03/2016

23/05/2016

17/10/2016

28/11/2016

Réunion du Conseil Régional

04/04/2016

04/07/2016

05/09/2016

12/12/2016

Conférence des présidents des CROPP

18/03/2016

Rencontre Inter Régionale au CROPP Languedoc-Roussillon

22/09/2016

Commission de conciliation

08/02/2016

Intervention à l'IFPP de Toulouse

23/05/2016

MOUVEMENTS DU TABLEAU

Cessations d'activités

Nom	Prénom	Département	Ville
GUITTET	Annie-Marie	31	TOULOUSE
KERLEU	Josiane	31	BALMA
LAFFARGUE	Marina	31	TOULOUSE
RIFFARD-MARCAGGI	Virginie	31	TOULOUSE
RICHARD	Roselyne	31	TOURNEFEUILLE
RODRIGUEZ	Annie	31	TOULOUSE
RUDELLE-GASC	Laurence	31	TOULOUSE

Inscription jeunes diplômés 2015

Nom	Prénom	Département	Ville
IBOS	Clément	31	TOULOUSE
IZOULET	Anne	65	TARBES
JOLY	Quentin	46	LAROQUE DES ARCS
PIGEON	Alan	31	TOULOUSE
TARDIEU	Nicolas	31	TOULOUSE

Transferts vers le CROPP Midi-Pyrénées

Nom	Prénom	Département	Ville	CROPP
BRANCHU	Elodie	81	LAVAU	ÎLE-DE-FRANCE & DOM-TOM
CUCHEVAL	Anaïs	31	CUGNAUX	CHAMPAGNE-ARDENNE
DECAZES	Amélie	31	TOULOUSE	AQUITAINE
DELOUP	Erika	31	GOYRANS	ÎLE-DE-FRANCE & DOM-TOM
FAURE	Cédric	31	BALMA	AUVERGNE
GJINI	Leïla	31	TOULOUSE	AQUITAINE

Transferts vers une autre région

Nom	Prénom	Département	Ville	CROPP
BARRAULT	Guillaume	31	TOULOUSE	vers AQUITAINE
BOUZAT	Gaëtan	31	MURET	vers AUVERGNE
COLLIGNON	Anne	31	TOULOUSE	vers AQUITAINE
GAUBERT	Mathilde	12	MILLAU	Vers LANGUEDOC-ROUSSILLON
LE GAY	Claire	81	CAMBON	vers PACA CORSE
SOURBES	Caroline	12	MILLAU	vers PACA CORSE
TAILLEFER	Vivien	31	LABARTHE/LEZE	vers ÎLE-DE-FRANCE & DOM-TOM